

Rapport intermédiaire du 16.11.2012

GT Maturité bilingue

Membres

Ursula Reidy Aebischer (CSCR),
Christian Piller (CSUD),
Roland Schmidt (CGAM),
Martin Steinmann (CSMI)

Contenu

- 1. Introduction**
- 2. Cadres juridique et politique du débat**
- 3. Aperçu de l'application du bilinguisme dans les quatre gymnases de Fribourg**
 - 3.1. Première année gymnasiale
 - 3.2. A partir de la deuxième année gymnasiale
 - 3.3. Autres aspects de l'immersion
- 4. Vue d'ensemble de la pratique du cours d'immersion et du cours bilingue dans toute la Suisse**
 - 4.1 Bases du débat et sources d'information
 - 4.2 Chiffres et faits concernant le modèle d'immersion
 - 4.3 Vue d'ensemble de la pratique de la maturité bilingue dans les gymnases de Biel/Bienne
- 5. Classement et examen critique de la pratique fribourgeoise**
 - 5.1. Objectifs du cours d'immersion
 - 5.2 Organisation
 - 5.3. Environnement
 - 5.4. Sélection et formation des enseignants
 - 5.5. Conditions préalables
- 6. Premières réflexions sur le certificat de maturité**
- 7. Premières réflexions concernant le forum sur la didactique du cours d'immersion**
- 8. Bibliographie**
- 9. Annexe**

1. Introduction

Le présent rapport intermédiaire expose de façon résumée l'état actuel du travail effectué. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises depuis le début du mandat (entre octobre et novembre 2012). Dans un premier temps, il a décrit en détail l'offre de cours d'immersion et de cours bilingues dans les gymnases fribourgeois Saint-Michel (CSMI), Sainte-Croix (CSCR), Collège du Sud (CSUD) et Gambach (CGAM) et s'est procuré une vue d'ensemble de la situation actuelle du cours d'immersion ou du cours bilingue dans toute la Suisse. Dans un second temps, il a classé la situation fribourgeoise dans le paysage global suisse et l'a examinée de façon critique. Par ailleurs, le rapport intermédiaire contient une bibliographie provisoire de même qu'une liste, provisoire elle aussi, d'experts potentiels et de premières idées en vue de l'organisation d'une journée cantonale de la formation continue en matière de formation bilingue au printemps 2013.

Les prochaines étapes du travail consisteront, entre autres, à débattre les possibilités d'immersion en première année gymnasiale, à apporter des propositions de clarification terminologique des divers cursus d'immersion et de discuter les questions techniques concernant le cours dans la langue partenaire.

Le groupe de travail constate d'ores et déjà que le collège de Gambach aura probablement besoin d'une prolongation du délai de transition afin d'adapter sa formation bilingue de manière à satisfaire aux exigences du nouveau règlement de la CSM (16 mars 2012) (« Le présent document entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les reconnaissances délivrées sous l'ancien règlement restent valables pendant 4 années après l'entrée en vigueur du présent règlement. »)

2. Cadres juridique et politique du débat

Les documents suivants ont servi de base au débat :

1. Lignes directrices de la DICS du 26 avril 2001 concernant les conditions d'obtention de la mention bilingue sur le certificat de maturité gymnasiale
2. Règlement de la CSM pour la reconnaissance de maturités cantonales bilingues du 16 mars 2012
3. Rapport n°206 du Conseil d'Etat au Grand Conseil (6 septembre 2010), et notamment ses huit propositions
4. Réponse du Grand Conseil au rapport du Conseil d'Etat du 7 octobre 2010
5. Mandat du GT Maturité bilingue du 19 septembre 2012

3. Aperçu de l'application du bilinguisme dans les quatre gymnases de Fribourg.

Le tableau suivant décrit les multiples et très différentes offres de bilinguisme existant dans les gymnases fribourgeois. Ces offres sont présentées sous forme de « modèles » dans le tableau, en indiquant le nombre d'élèves concernés.

3.1. Première année gymnasiale

Modèle	Description	Pratiqué à	Dénomination actuelle	Elèves 2011-2012
3.1.1	Immersion totale dans l'autre section. Toutes les disciplines, y compris les L1 et L2, sont suivies avec des camarades de l'autre communauté linguistique. <i>Cette catégorie pose un problème de délimitation : qui fait encore / ne fait plus partie de ces élèves ? Est-ce qu'un élève qui a passé tout son CO dans la langue partenaire, par exemple, fait encore partie des élèves en totale immersion ?</i>	CSMI	« Immersion totale »	6 (fran.)
		CSCR	« Immersion totale »	2 (fran.)
3.1.2	Immersion partielle. Toutes les disciplines, <u>à l'exception des L1 et L2</u> , sont suivies avec les camarades de la langue partenaire. Les L1 et L2 sont suivies avec des camarades de la même communauté linguistique.	CSMI	« Immersion partielle »	13 (fran.)
3.1.3	Une discipline (droit et économie) dans la langue partenaire, avec des camarades de la même communauté linguistique.	CSUD	« Immersion partielle »	70 (fran.)

3.2. A partir de la deuxième année gymnasiale

Modèle	Description	Pratiqué à	Dénomination actuelle	Elèves 2011-2012	Reconnaissance en tant que « maturité bilingue » ?
3.2.1	Immersion totale. (Insertion complète dans la section partenaire).	CSMI	« Immersion totale »	2 ^{ème} cl. : 1 fran. 3 ^{ème} cl. : 3 fran. 4 ^{ème} cl. : 2 fran.	Non
		CSCR	« Immersion totale »	2 ^{ème} cl. : 1 fran. 4 ^{ème} cl. : 2 fran.	Non
3.2.2	Immersion partielle. Environ la moitié des disciplines en all. et l'autre en fran. Les L1 et L2 sont suivies avec des élèves de la même communauté linguistique. Classe à mixité linguistique.	CSMI	« Classes bilingues »	2 ^{ème} cl. : 66 (32 all. - 34 fran.) 3 ^{ème} cl. : 63 (31 all. - 32 fran.) 4 ^{ème} cl. : 84 (28 all. - 56 fran.)	Oui
				2 ^{ème} cl. : 42 (15 all. - 27 fran.) 3 ^{ème} cl. : 46 (17 all. - 29 fran.) 4 ^{ème} cl. : 39 (24 all. - 15 fran.)	Oui
		CSCR	« Classes bilingues »	2 ^{ème} cl. : 3 3 ^{ème} cl. : 4 4 ^{ème} cl. : 1	
3.2.3	Immersion partielle dans la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} langues au niveau L1 (dite « double langue maternelle »). Environ la moitié des disciplines en all. et l'autre en fran. Les deux langues sont enseignées au niveau de langue maternelle (allemand L1 + français L1).	CSCR	Classes bilingues « double langue maternelle »	2 ^{ème} cl. : 3 3 ^{ème} cl. : 4 4 ^{ème} cl. : 1	Oui
3.2.4	2 ^{ème} année : mathématiques et géographie ou OS en biologie et chimie ou en droit et économie.	CGAM	« Immersion partielle »	2 ^{ème} cl. : 4 3 ^{ème} cl. : 10 4 ^{ème} cl. : 8	Oui

	3 ^{ème} et 4 ^{ème} années : mathématiques et CC ou OS en biologie et chimie + CC. Groupes à mixité linguistique.				
3.2.5	Immersion partielle. Mathématiques, biologie, physique et histoire dans la langue partenaire. Elèves de la même communauté linguistique.	CSUD	« Classes bilingues »	Environ 40-50 (fran.) par classe (de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} classe)	Oui
3.2.6	Diverses autres possibilités d'immersion partielle personnalisées « sur mesure ». Par ex. : OS et / ou CC dans la langue partenaire ou rédaction du TM dans la langue partenaire.	CSCR CSMI CGAM	Pas de dénomination spéciale actuellement	Peu, élèves isolés	Non

3.3. Autres aspects de l'immersion

	CSUD	CGAM	CSCR	CSMI
Conformité au règlement de la CSM pour la reconnaissance de la maturité bilingue	Oui	Trop peu de leçons par immersion 666 / 800	Trop peu en fran. Ok en comptant le cours d'arts plastiques et de sport en français.	Oui
Composition linguistique des classes, des groupes OS-CC dont l'enseignement est fait par immersion.	Seulement fran.	Mixte	Mixte	Mixte
Enseignants qui donnent les cours d'immersion : langue maternelle, critères de sélection, formation spéciale.	Enseignants de langue maternelle Enseignants sélectionnés selon qu'ils possèdent une sensibilité et une expérience spéciale dans le	Enseignants de langue maternelle Enseignants sélectionnés de principe. Pas toujours possible (contraintes)	Enseignants de langue maternelle Enseignants sélectionnés de principe. Pas toujours possible (contraintes)	Enseignants de langue maternelle Enseignants sélectionnés de principe. Pas toujours possible (contraintes)

	cours d'immersion. La plupart de ces enseignants sont eux-mêmes bilingues	organisationnelles). La plupart de ces enseignants sont eux-mêmes bilingues	organisationnelles). Une partie de ces enseignants sont eux-mêmes bilingues	organisationnelles). La plupart de ces enseignants sont eux-mêmes bilingues
Mesures de soutien et d'encouragement spéciales pour les élèves en immersion				En 2 ^{ème} année : possibilité de suivre certaines leçons d'une discipline spécialisée sous forme de cours immersifs. Sur demande des enseignants ou des élèves (Fonds Tesch).
Organisation des échanges :	Directrice ou directeur de l'école / enseignant (e) responsable	Directrice ou directeur de l'école / enseignant (e) responsable	Directrice ou directeur de l'école / enseignant (e) responsable	Directrice ou directeur de l'école / enseignant (e) responsable
Programmes d'échanges internes :		Projet pilote de classes en tandem	Classes en tandem (10, c.-à-d. 20 classes sont concernées sur un total de 44 classes), Tandems individuels (35 élèves)	Tandems individuels
Programme d'échanges externes :	Echanges de six mois avec Thoune, Seefeld, Winterthour (élèves fran.) Echanges généralement au second semestre de la deuxième année.	Echange planifié avec l'Argovie (élèves fran.) Echanges individuels	Echanges courts individuels avec Freiburg im Breisgau, Zurich-Stadelhofen, le Gymnase français de Bienne, Porrentruy, Interlaken et cours de langue intensifs à Bamberg Echange d'italien avec Locarno Voyages linguistiques dans les options spécifiques : les élèves ont passé	Echanges courts individuels avec Zurich-Stadelhofen, St-Gall, Echanges de classes de 1 ^{ère} année avec Freiburg im Breisgau, St-Gall (semaine de projet) Semaine spéciale annuelle pour les classes bilingues de 2 ^{ème} année (semaine de projet)

			<u>une semaine env. à Naples (italien) en Andalousie (espagnol) à York (anglais)</u>	<u>Echanges de classes annuels avec la Bosnie, Israël et la Hollande (anglais)</u>
Pratique de la prise en compte d'échanges de longue durée	<p>Notes: 5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) sur le bulletin de notes précédent, alors toute l'année peut être prise en compte.</p> <p>Attestation de suivi des cours et des notes obtenues requise, mais pas déterminante pour la promotion.</p>	<p>Notes: 5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) sur le bulletin de notes précédent, alors le semestre / l'année peut être prise en compte.</p> <p>Attestation de suivi des cours et des notes obtenues requise, mais pas déterminante pour la promotion.</p>	<p>Notes: 5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) sur le bulletin de notes précédent, alors le semestre / l'année peut être prise en compte.</p> <p><u>A partir de 4,5 de moyennes un semestre est pris en compte.</u></p> <p>Attestation de suivi des cours et des notes obtenues requise, mais pas déterminante pour la promotion.</p>	<p>Notes: 5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) sur le bulletin de notes précédent, alors toute l'année est prise en compte.</p> <p><u>A partir de 4,5 de moyennes un semestre est pris en compte.</u></p> <p>Attestation de suivi des cours et des notes obtenues requise, mais pas déterminante pour la promotion.</p>
Conditions d'admission	<p>Immersion pendant la première année : pas de conditions particulières</p> <p>Classes bilingues : pas de note minimale, discussion au cas par cas</p>	Note minimale de 5 dans la langue partenaire	<p>Immersion pendant la première année : pas de conditions particulières.</p> <p>(Test de langue indicatif)</p> <p>Classes bilingues : note minimale de 5 dans la langue partenaire</p> <p>ou</p> <p>4,5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) et 4 au moins dans la langue partenaire</p>	<p>Immersion pendant la première année : pas de conditions particulières</p> <p>Classes bilingues : note minimale de 5 dans la langue partenaire</p> <p>ou</p> <p>4,5 (\emptyset générale et \emptyset des branches fondamentales) et 4 au moins dans la langue partenaire</p>
Offre de passage d'un certificat (langues)	Oui	Oui	Oui	<p>Pas d'offre à l'école-même, actuellement.</p> <p>Les élèves doivent passer des examens supplémentaires à l'extérieur de</p>

Par des examinatrices ou examinateurs externes :	Allemand, italien, anglais	Allemand, français, anglais	Allemand (Goethe B2 ou C1) français (DELF B2 ou C1), Anglais	l'école.
En interne par un(e) enseignant(e) habilité(e) de l'école	Espagnol	--	--	--
Préparation du test :	Offre sous forme de cours facultatif. 20-30 leçons supplémentaires, en 4 ^{ème} année.	Offre sous forme de cours facultatif. 20-30 leçons supplémentaires, en 3 ^{ème} année.	Offre sous forme de cours facultatif. Pour l'allemand et le français (20-30 leçons supplémentaires, en 3 ^{ème} ou en 4 ^{ème} année.)	Information par l'enseignant(e) de langue, des exemples de tests sont étudiés en cours (par ex. TELC)
Financement :	En partie par l'école et en partie par les élèves (taxe d'examen, participation aux frais)	En partie par l'école et en partie par les élèves (taxe d'examen, participation aux frais)	En partie par l'école et en partie par les élèves (taxe d'examen, participation aux frais)	Par les élèves
Nombre d'élèves par année :	Environ 40 élèves par année au total		Année scolaire 11-12 : Goethe (allemand) : B2 : 9 C1 : 9 DELF / DALF (français) : B2 : 4 Cambridge (anglais) : 6	
Souhaits :		Pouvoir reprendre les cours d'immersion totale au CGAM.		

4. Vue d'ensemble de la pratique du cours d'immersion et du cours bilingue dans toute la Suisse

4.1. Bases du débat et sources d'information

Naef, Anton : Gymnasium Helveticum (2012)¹

Elmiger, Daniel, rapport DFI (2008)²

Documentation spécifique aux gymnases de Bienne

Documentation spécifique aux écoles du canton de Zurich

4.2. Chiffres et faits concernant le modèle d'immersion

Nonante-neuf écoles sur 177 gymnases proposent des programmes d'immersion en Suisse, c'est-à-dire plus de la moitié, et ce dans 19 cantons. En 2008, elles n'étaient encore que 70 sur 177 écoles. Cela représente une augmentation de taille dans une période relativement courte et témoigne du succès de la pédagogie immersive.

L'immersion en Suisse alémanique se fait principalement en anglais et, de façon marginale, en français (par ex. à l'école cantonale de Zurich Nord). En Suisse romande, la langue d'immersion principale est l'allemand.

La moyenne des leçons immersives données dans les écoles suisses se situe à 1 000 leçons jusqu'à l'examen de maturité (sur un total d'env. 4 800 leçons en moyenne). Ce nombre s'élève à nettement plus de 1 500 leçons immersives dans quelques écoles. Peu d'écoles n'atteignent pas le minimum fixé à 800 leçons (nouveau règlement). La formation comprend un séjour linguistique obligatoire dans de nombreux cas. L'année d'échange est prise en compte dans la plupart des écoles (minimum de 600 leçons) à l'exception du canton de Fribourg et des gymnases de Bienne.

Les cursus immersifs s'adressent, dans beaucoup d'écoles, aux élèves particulièrement motivés et doués, sans que cela ne soit expressément dit de cette façon. On peut le lire dans les textes de mise au concours et les règlements, et cela se reflète également dans les conditions d'admission, qui sont plus strictes. La plupart des gymnases suisses exigent une moyenne de 4,5. Peu d'écoles ne prévoient pas de conditions d'admission spéciales, par exemple les gymnases de Bienne. Seules quelques écoles isolées (école cantonale de Saint-

¹ Naef, Anton : La maturité bilingue - De la phase d'expérimentation à la consolidation (nouveau règlement à partir du 1er janvier 2013). In : Gymnasium Helveticum mars 2012, pp. 17-20.

² Elmiger, Daniel : La maturité bilingue en Suisse. La mise en œuvre variée d'une innovation de la politique éducative. Rapport du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, 2008

Gall) décrivent le cursus immersif expressément comme une mesure d'encouragement des talents.

L'admission d'élèves ayant un niveau de langue maternelle n'est pas souhaitée dans de nombreux cas, voire même expressément interdite. Cela signifie, par exemple, qu'un élève qui parle l'anglais à la maison n'a pas le droit d'entrer dans une classe d'immersion en anglais. On justifie généralement cette interdiction par la volonté d'éviter une trop grande différence de niveaux dans une même classe. L'accès des élèves intéressés par les sciences naturelles aux classes d'immersion est plus difficile dans beaucoup de gymnases. (Dilemme du profil linguistique et scientifique).

Les disciplines d'immersion les plus fréquentes sont l'histoire et les mathématiques, tandis que les arts visuels et le droit et l'économie sont les moins fréquentes. La philosophie est fréquemment enseignée de façon immersive en Suisse romande.

Les certificats de langues sont nettement plus courants en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. La moitié des gymnases suisses environ offrent des procédures de certification par des organismes externes. Daniel Elmiger, par exemple, est d'avis qu'il serait judicieux « de combiner le diplôme de maturité bilingue avec l'obtention d'un certificat de langue internationale. Ainsi, l'examen TestDaF (allemand langue étrangère) atteste le niveau qui est nécessaire pour l'inscription sans examens dans un cursus d'études d'une université allemande »³. Selon la même étude, il existe une école vaudoise qui ne donne pas la possibilité de passer un certificat externe, mais la maturité bilingue est reconnue comme équivalente au diplôme d'allemand (niveau B1) par la Haute école spécialisée de Vaud. Sur ces questions, il serait sage que le groupe de travail demande à d'autres enseignants de langues et spécialistes externes de se joindre au débat à une date ultérieure.

Le cours d'immersion semble être caractérisé par une étude plus approfondie de la matière, c'est-à-dire que la matière semble être étudiée plus lentement et plus en détail sur le plan linguistique.

Le cours dans la langue renforcée du fait de l'immersion (langue cible) est plus exigeant que dans les classes normales dans la plupart des écoles. Ce niveau de difficulté supérieur n'est que rarement fixé au niveau réglementaire et correspond ainsi à une pratique implicite.

La Suisse compte encore relativement peu d'enseignants donnant des cours d'immersion, qui possèdent des qualifications didactiques spécifiques à l'immersion. Il y a davantage d'offres de formation initiale et continue en didactique de l'immersion en Suisse alémanique qu'en Suisse romande.

³ Elmiger 2008, p. 9.

Les principales conditions de réussite d'un cours d'immersion, citées dans l'enquête menée dans toute la Suisse auprès de directrices et directeurs (Elmiger, 2008) sont le niveau de maîtrise de la langue par l'enseignant, une grande motivation, sa disponibilité et son investissement dans l'école. Les facteurs organisationnels (et notamment le choix des disciplines enseignées par immersion) ainsi que la formation continue suivie par les enseignants semblent relativement moins importants.⁴ Les facteurs principaux de réussite d'un cours d'immersion cités sont **l'idiomaticité** (l'expression, le choix des mots, la syntaxe... de l'enseignant(e) sont typiques d'une personne de langue maternelle) et **l'authenticité culturelle** (l'enseignant(e) appartient également à la culture de la langue cible).⁵

Les mesures d'encouragement destinées spécifiquement aux élèves immersifs sont rares en Suisse. Peu d'écoles (trois gymnases) prévoient une leçon supplémentaire dans la discipline spécialisée ou le cours de langue. A Bienne, la taille des classes d'immersion est plus petite. Quelques gymnases offrent des cours de soutien spécifiques aux élèves de classes bilingues.

Le nombre d'abandons scolaires dans les classes bilingues au niveau national n'est pas plus élevé que dans les classes normales.

4.3. Vue d'ensemble de la pratique de la maturité bilingue dans les gymnases de Bienne

Les trois gymnases de Bienne « Gymnase de la rue des Alpes », « Gymnase français » et « Seeland Gymnasium » offrent, ensemble, une formation bilingue.⁶ La formation commence en 10^{ème} année (tertia) et dure trois ans. L'admission après la 10^{ème} année n'est possible qu'à titre exceptionnel. L'élève n'a le droit de passer dans une classe monolingue qu'à la fin de la première année de formation bilingue.

Les classes bilingues sont composées d'élèves germanophones et francophones. Les cours sont les mêmes pour toutes les classes en ce qui concerne les principes fondamentaux et les principaux règlements (admission, promotion, examens).

Le nombre d'élèves en classe est limité à 20.

L'offre d'options spécifiques dans le cursus bilingue est limité aux cinq disciplines suivantes : italien, espagnol, physique et mathématiques appliquées, biologie et chimie, droit et économie.

Quatre classes bilingues en moyenne sont ouvertes chaque année. Actuellement, 200 élèves suivent une formation bilingue. Il n'y a pas de conditions d'admission particulières dans les

⁴ Ibid. p. 22

⁵ Naef, 2012, p. 19

⁶ Zweisprachige Maturität, Bieler Gymnasien, Biel, Année scolaire 2013/2014.

classes bilingues. Ce sont les mêmes que celles applicables aux formations de maturité monolingues. Il est souhaitable que les élèves soient motivés et disposés à composer avec la culture partenaire.

Des mesures de soutien sont proposées aux élèves de première année qui suivent une discipline dans leur deuxième langue. La matière étudiée pendant le cours peut être reprise et complétée par des explications supplémentaires ou de vocabulaire lors de leçons supplémentaires. Un cours de soutien supplémentaire d'anglais est proposé aux élèves francophones étant donné que ces derniers suivent une année de moins de cours d'anglais que les élèves germanophones. (Cette différence sera effacée après l'alignement sur HarmoS)

Les élèves de classes bilingues à Bienne suivent le même plan d'études que les classes normales et sont notés sur la base des mêmes critères matériels. Les erreurs commises manifestement en raison de la langue sont néanmoins évaluées en tenant compte de cela. Les enseignants sont conscients des difficultés éprouvées par les élèves au départ et peuvent offrir des aides de traduction.

Des semaines de travail, des camps de classe et des voyages scolaires sont organisés afin d'encourager l'intégration sociale dans les classes bilingues et la pratique du bilinguisme au quotidien.

Dans le cas où il n'y aurait pas ou trop peu d'inscriptions de la part d'un groupe linguistique, la direction pourrait demander la création d'une classe monolingue qui suivrait la formation de maturité bilingue dans un cours immersif.

Les disciplines d'immersion peuvent varier d'une année à l'autre. Elles sont décidées par la direction après consultation des enseignants concernés. L'option spécifique « économie et droit » est généralement enseignée séparément dans la langue maternelle de chaque groupe linguistique.

L'application des plans d'études dans le cours de la langue partenaire est adaptée aux besoins particuliers des classes bilingues : « L'étude de la syntaxe et de la morphologie, la réflexion sur la langue et sur les stratégies d'apprentissage sont valorisées et l'accent est mis sur la littérature et l'univers culturel propres à cette langue. »

La formation bilingue est considérée comme une richesse des écoles biennoises et présentée en tant que telle. Les gymnases ont élaboré ensemble une brochure d'information bilingue décrivant les possibilités de cours d'immersion. Chaque école a une page concernant le bilinguisme sous sa rubrique « Formation ». Il est également indiqué qu'une journée bilingue est organisée chaque année.

5. Classement et examen critique de la pratique fribourgeoise

L'examen critique de la pratique fribourgeoise porte essentiellement sur les aspects suivants :

5.1. Objectifs du cours d'immersion

Un but clair de la politique étatique, caractéristique du canton de Fribourg, est l'encouragement de la communication entre les deux communautés linguistiques. La compréhension linguistique et culturelle est mise en avant dans ce canton bilingue. Les motivations principales sont différentes en Suisse alémanique, notamment, où l'anglais est souvent proposé comme langue d'immersion.

Le cursus de formation bilingue s'adresse, dans le canton de Fribourg également, à des élèves particulièrement motivés et généralement meilleurs. Bien que cela ne soit pas expressément dit, les classes bilingues servent, en pratique, parfois d'instrument à l'encouragement des talents. Le souci de la réussite scolaire est souvent avancé pour expliquer les conditions d'admission plus strictes à la maturité bilingue.

5.2. Organisation

Le nombre de leçons d'immersion prises en compte pour la maturité bilingue dans les gymnases fribourgeois (env. 800) se situe en dessous de la moyenne suisse (env. 1 000 / 4 800 leçons). Cependant, le nombre de leçons d'immersion organisées et suivies dans les gymnases fribourgeois est, en réalité, nettement plus important, car les années d'échange ne sont pas prises en compte chez nous. Par exemple, la formation suivie pour obtenir une maturité bilingue dans un gymnase zurichois consiste en une année d'échange de 600 leçons au moins et relativement peu de leçons suivies dans l'école d'origine (entre 200 et 600).

Contrairement à d'autres cantons, les gymnasien·nes et les gymnasien·s du canton de Fribourg ont la possibilité de combiner une formation spécialisée dans les sciences naturelles et une maturité bilingue. Ainsi, nos élèves n'ont pas à choisir entre un profil de formation linguistique et scientifique. Les mathématiques ainsi que l'option spécifique physique et mathématiques appliquées peuvent également, de plus en plus, être choisies en association avec une maturité bilingue, même si ce n'est pas le cas dans tous les gymnases.

L'offre de formation bilingue dans le canton de Fribourg est particulièrement riche et variée. Cette richesse de l'offre, d'une part, rend le travail d'information et la promotion de la formation bilingue plus difficiles. D'autre part, elle a pour conséquence positive de tenir compte non seulement des différents besoins de chaque école et des élèves, mais également des différentes caractéristiques de chaque site. Afin de pouvoir communiquer l'offre de façon plus transparente, celle-ci doit probablement être réduite et certainement clarifiée dans sa terminologie.

Il n'existe, actuellement, pas de plan d'études spécial en L2 pour les classes bilingues à Fribourg. Ceci entraîne parfois des incertitudes quant à son contenu et à son évaluation. Le cours de L2 dans les classes bilingues comporte également de grandes exigences pour les

enseignants concernant la différenciation du cours. Le risque que les exigences soient trop élevées ou au contraire trop basses est contré de façons très diverses en pratique par les enseignants. Certains d'entre eux souhaiteraient que soit instaurée une maturité L2 spéciale (de niveau C1), mais une telle mesure pourrait également dissuader certains élèves potentiellement intéressés.

Une possibilité autre que celle d'établir un plan d'études différent serait de compléter le plan d'études de la deuxième langue des classes bilingues par une explication spécifique des points essentiels particuliers, du nombre de lectures, etc. comme c'est le cas dans la brochure d'information des gymnases de Bienne.

Un peu plus de la moitié des écoles de toute la Suisse proposent des cours d'immersion permettant de passer un certificat de langue reconnu au niveau international, soit dans le cours de langue étrangère soit dans un programme complémentaire. Souvent, les élèves reçoivent une préparation spéciale aux tests grâce au financement de leçons supplémentaires. Cela est également pratiqué dans certains gymnases de Fribourg, même s'il n'existe actuellement pas d'uniformité dans cette pratique ni de concept commun.

Le nombre d'élèves minimum et maximum dans les classes bilingues est le même que dans les classes ordinaires, à Fribourg comme dans la plupart des autres écoles en Suisse. En revanche, à Bienne, le nombre d'élèves par classe bilingue ne doit pas dépasser vingt.

En ce qui concerne les conditions d'admission, les collèges Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach, qui exigent un 4,5, se situent dans la moyenne suisse. Au Collège du Sud, les admissions se font au cas par cas, sur la base d'une discussion et d'une évaluation individuelles. Les élèves de langue maternelle sont expressément exclus dans certains cantons. L'une des raisons de cela est que l'on craint que les élèves trop avancés du point de vue linguistique aient un effet inhibant sur les autres élèves. Une telle réglementation n'existe dans aucun des gymnases fribourgeois.

Quelque 25 % des gymnases suisses proposent des mesures d'encouragement et de soutien spécifiques aux élèves immersifs. Ces mesures peuvent être de nature technique ou linguistique. A Brigue, par exemple, les classes de première année bénéficient d'une heure de cours supplémentaire en L2. A Bienne, des cours de soutien sont prévus pour les classes de première année de formation, afin de reprendre et de compléter la matière étudiée pendant le cours immersif par des explications supplémentaires ou de vocabulaire. Les élèves francophones peuvent également recevoir des cours d'anglais supplémentaires en raison de la différence du nombre d'années de cours suivies. Les mesures de soutien ne sont accordées qu'à titre exceptionnel à Fribourg et grâce à des aides privées (Fonds Tesch).

Les exigences matérielles et techniques dans les classes bilingues en Suisse sont en principe identiques à celles des classes monolingues. Les lacunes linguistiques peuvent être tolérées au cours de la première année d'immersion, comme c'est le cas à Bienne, par exemple. L'expérience a montré que le cours subissait parfois une baisse matérielle d'ordre quantitatif. (Moins de matière étudiée pendant le cours.) En revanche, la matière est traitée de façon plus intensive selon certaines études.

5.3. Environnement

Les gymnases de la ville de Fribourg ont un atout unique en Suisse du fait de leur situation, à savoir leur mixité linguistique. Cela permet un échange entre les élèves et les enseignants, et notamment un échange culturel authentique. Cet échange ne peut être que très limité au Collège du Sud, pour des raisons évidentes (présence de quelques enseignants germanophones.)

Les enseignants gymnasiaux qui donnent les cours d'immersion dans le canton bilingue de Fribourg se distinguent généralement par le fait qu'ils sont de langue maternelle. Les critères essentiels, évoqués plus haut, de la réussite du cours bilingue, à savoir l'idiomaticité et l'authenticité culturelle, sont ainsi très largement remplis dans les gymnases fribourgeois, contrairement à un grand nombre d'autres gymnases de Suisse, où les cours d'immersion (principalement en anglais) sont donnés par des enseignants qui ne sont pas de langue maternelle.

Il manque un concept uniforme de communication sur la formation gymnasiale bilingue à Fribourg, comme il en existe par exemple à Biel/Bienne. Chaque école fournit des informations sur son offre à sa façon.

5.4. Sélection et formation des enseignants

La sélection des enseignants des classes bilingues ne se fait pas de façon ciblée dans tous les gymnases de Fribourg (en partie pour des raisons relatives aux contrats d'engagement). Il peut arriver, ponctuellement, que les enseignants soient mal informés, peu motivés et peu disposés à adapter leur cours aux conditions spéciales. Mais, dans la plupart des gymnases, le cours d'immersion est donné par des enseignants expérimentés et motivés (spécialistes).

La formation continue spécifique à l'immersion semble peu intéresser les gymnases fribourgeois, actuellement, et les possibilités sont trop méconnues. La question se pose de savoir, d'une part, si l'on ne peut pas proposer davantage aux enseignants sur ce sujet. D'autre part, la longue expérience des enseignants à Fribourg avec le bilinguisme leur a permis de développer un savoir-faire précieux, fondé sur la pratique, qui est transmis de façon non officielle et interne à l'école.

5.5. Conditions préalables

En ce qui concerne les conditions d'admission, les collèges fribourgeois se situent dans la moyenne suisse (moyenne des notes de 4,5) à l'exception du Collège du Sud. Toutefois, la pratique dans le canton de Fribourg au niveau secondaire 2 est en passe de changer avec l'augmentation des programmes d'immersion à l'école obligatoire. Actuellement, la question est encore discutée après la première année gymnasiale, année dite « charnière ». Dans ce contexte, il faut veiller, notamment, à ce qu'un accès ultérieur au cursus bilingue soit encore possible à partir de la deuxième année gymnasiale. Un élève venant de Plaffeien, par exemple, qui n'a pas encore osé choisir une formation bilingue en première année gymnasiale, doit

pouvoir le faire ultérieurement. Dans ce sens, on devrait concevoir la première année gymnasiale comme une sorte d'année de sensibilisation prévoyant de premières possibilités sans pour autant être définitive et exclusive.

6. Premières réflexions sur le certificat de maturité

Nous considérons les réflexions suivantes comme fondamentalement pertinentes :

- a) La possibilité d'attester les divers cas d'immersion de façon plus distinctive qu'aujourd'hui (et pas uniquement « maturité bilingue » ou rien).
- b) La limitation des différents types d'immersion à un nombre mesurable et à une dénomination transparente pour une personne extérieure (employeur, lieux de formation subséquente, etc.)
- c) La remise d'un document explicatif complémentaire au diplôme de maturité (description du type d'immersion, par ex. « la maturité en immersion totale signifie... »)
- d) Une considération plus globale au niveau cantonal des divers modèles et une communication transparente (entre autres lors du passage au gymnase).

7. Premières réflexions concernant le forum sur la didactique du cours d'immersion

Le groupe de travail envisage éventuellement d'inviter divers experts à l'occasion de la journée pédagogique cantonale du bilinguisme, notamment Anton Naef (Neuchâtel), Heinz Wismann (Paris), Laurent Gajo, Daniel Elmiger, Lukas Wertenschlag (Fribourg) et Claudine Brohy (Fribourg). Ces experts en la matière pourraient déjà fournir une aide précieuse au groupe de travail en amont de ses travaux. L'organisation du forum, qui se tiendra en mai 2013, doit débuter assez tôt pour que l'on puisse faire toutes éventuelles demandes d'exposé.

Il serait utile d'élaborer un concept de cours pour la première année gymnasiale avant le début du forum afin qu'un maximum d'enseignants profitent de l'échange sur la didactique du cours d'immersion.

8. Bibliographie

Bases ayant servi à la rédaction du rapport intermédiaire :

- Réponse du Grand Conseil au rapport du Conseil d'Etat du 7 octobre 2010
- Rapport n°206 du Conseil d'Etat au Grand Conseil (6 septembre 2010), notamment 14.3 : Propositions destinées à favoriser l'enseignement des langues étrangères au S2 de formation générale
- Elmiger, Daniel : La maturité bilingue en Suisse : la mise en œuvre variée d'une innovation de la politique éducative. Rapport du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, 2008.
- Ecole cantonale Freudenberg, immersion, documentation interne à l'école
- Ecole cantonale d'Oerlikon, maturité bilingue : allemand / français, documentation interne à l'école
- Mandat du GT Maturité bilingue du 19 septembre 2012
- Naef, Anton : La maturité bilingue - De la phase d'expérimentation à la consolidation (nouveau règlement à partir du 1^{er} janvier 2013). In : Gymnasium Helveticum mars 2012, pp. 17-20.
- Maturité bilingue, Gymnases de Bienne, année scolaire 2013/2014.
- Lignes directrices de la DICS du 26 avril 2001 concernant les conditions d'obtention de la mention bilingue sur le certificat de maturité gymnasiale
- Règlement de la CSM pour la reconnaissance de maturités cantonales bilingues du 16 mars 2012

Autres documents :

- Le rapport final « Construction intégrée des savoirs linguistiques et disciplinaires dans l'enseignement bilingue au secondaire et au tertiaire » des Prof. Laurent Gajo et Anne-Claude Berthoud, écrit à l'occasion du programme national de recherche PNR 56 (Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse), n'a pas encore pu être analysé pour les besoins du rapport intermédiaire du 16 novembre pour des raisons de temps. Il servira éventuellement de référence pour la journée de la formation continue. Voir procès-verbal 3
- Elmiger, Daniel et al. (2010) Immersionsunterricht am Gymnasium, eine Fallstudie zur zweisprachigen Maturität in der Schweiz, hep.

9. Annexe

Quatre rapports CGAM, CSCR, CSUD, CSMI au chef de service M. Piccand et à la Conférence cantonale des recteurs de l'automne 2012.